

Rapport du contrôle technique

Rapport No. VD-3303484-0

Détenteur	Marque/Type	VW Crafter 35	Motif du contrôle	Contrôle périodique
PROMERKA SA	No de plaques	VD 609 988	Date du contrôle	20.08.2024
Chemin de Cousson 23	Matricule	217.566.186	Fin du contrôle	08:46
1032 Romanel-sur-Lausanne	No de châssis	WV1 ZZZ 2FZ G700 3834	Lieu du contrôle	Lausanne SAN 9
	Genre de véhicule	Voiture de livraison	Km au compteur	194'528
	Carrosserie	Fourgon/plate-forme élevatrice		
	Homologation	3VE2 51		
	1ère mise en circ.	29.12.2015		
	Couleur	blanc		

VALEURS MESUREES / INFORMATIONS

Pneu

1. Axe: 121R M+S
2. Axe: 115S M+S

Filtre à particules

2200 particules par cm³

Indicateur de vitesse

Tachymètre: 50 km/h, Effectif: 47 km/h

DEFECTUOSITES / CONTESTATIONS

Pare-brise

champ de vision, décoration, enlever

Direction

assistance, étanchéité conduite, contrôler, remise en état

Rétroviseur extérieur

couverture / boîtier, cassé

ANNEXES DE L'AUTORITÉ

COMMENTAIRE POUR LE CLIENT

RESULTAT DU CONTRÔLE

CONFORME, SOUS
ENGAGEMENT

A la condition qu'il soit remédié à la /aux défectosité(s) constatée(s). Nous avons constaté sur votre véhicule la/les défectosité(s) mentionnée(s) sur ce rapport. Le détenteur ou son mandataire ont été informés du résultat de l'inspection et de l'obligation de remettre rapidement en état les défectosités mentionnées sur ce rapport.

Le Service des automobiles se réserve le droit de vérifier la mise en conformité par un contrôle aléatoire (LCR, art. 13). Nous vous souhaitons bonne route.

Contrôle technique réalisé par:

LLS

Marcel Mivelaz

Service des automobiles et de la navigation
Centre de Lausanne
Av. du Grey 110
1014 Lausanne
Tél.: +41(0)21 316 82 10
Sélection 111
rendez-vous.expertises@vd.ch

Aigle
Ch. Sous le Grand Pré 6
1860 Aigle
Tél.: +41(0)24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon
Ch. du Bochet 8
1260 Nyon
Tél.: +41(0)22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Route de Lausanne 24
1400 Yverdon-les-Bains
Tél.: +41(0)24 557 71 30
Poste CH SA
san.yverdon@vd.ch

Reçu le - 5 JUIL 2024
P.P. CH - 1014
Lausanne



PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Planifié



Lausanne, le 29.06.2024

BATCH

Contrôle technique du véhicule, VD 609 988

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV; RS 741.41), soumis au contrôle technique périodique

Rendez-vous **mardi 20 août 2024 08:45 heures Piste d'inspection 9**

Lieu d'inspection: **Lausanne La Blécherette Service des automobiles
Av du Grey 110, 1014 Lausanne**

Frais d'inspection **Fr.65.00**

Motif de convocation **Contrôle périodique**

Remarques

Matricule **217.566.186** Dernier contrôle **22.04.2021**

Marque et type **VW Crafter 35**

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après :
- veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée

- le véhicule ou remorque de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Son châssis et ses organes mécaniques doivent être particulièrement propres
- le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75% du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son délégué est responsable de l'arrimage.
- vous présenterez à l'expert la convocation, le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire
- vous devez annoncer toute modification technique au plus tard 3 jours ouvrés (lu-ve) avant la date fixée. Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet <http://www.vd.ch/san>.

La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Le dépôt de plaque(s), l'annulation du permis de circulation, l'annulation ou report du rendez-vous doivent nous être annoncés au plus tard 3 jours ouvrés (lu-ve) avant la date fixée, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé. Il en va de même en cas de non présentation au rendez-vous fixé. L'annulation du permis de circulation ou le dépôt de plaque(s) supprime le rendez-vous.

Avec nos meilleures salutations